

••• Le RDV du CRT N°2

Quelles aides disponibles pour les acteurs du tourisme *Spécial Hébergements*

----- JEUDI 8 FEVRIER 2024



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**
Comité Régional du
Tourisme



LE
RENDEZ-VOUS
DU **CRT**
... WEBINAIRES 2024





LE RENDEZ-VOUS DU CRT

WEBINAIRES 2024



PRESENTATION DES WEBINAIRES

- Dans le cadre de la nouvelle stratégie Marketing du CRT, le CRT lance en 2024 un nouveau programme de webinaires, « Le RDV du CRT », des rendez-vous répartis tout au long de l'année, autour de thématiques variées, répondant au besoin du plus grand nombre d'entre vous.
- Ce programme est à destination de nos adhérents, tout profil.

N'hésitez pas à transmettre l'information à vos équipes !

DÉROULÉ

Quelles sont les aides régionales disponibles pour les acteurs du tourisme *Spécial Hébergements*

- 1.** Retour sur la stratégie régionale en faveur d'un tourisme durable
- 2.** Les dispositifs d'accompagnement : l'aide au conseil
- 3.** Les dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les hébergements
- 4.** Les dispositifs d'accompagnement : la transition énergétique
- 5.** Les dispositifs d'accompagnement : eau / déchets / biodiversité
- 6.** Les dispositifs d'accompagnement : transformation numérique

INTERVENANTE



AURELIE INGРЕMEAУ-BROSSARD

Direction du Tourisme - Région Nouvelle-Aquitaine
Chef du Service Transition Economique

Tourisme



Dispositifs régionaux d'accompagnement

« Hébergements touristiques »

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Février 2024



Tourisme



L'impact du changement climatique sur le tourisme régional



- Des **événements climatiques extrêmes** plus fréquents nécessitant d'assurer la sécurité des touristes et des populations locales
- Une **raréfaction des ressources** (eau, énergies, sols) amenant une meilleure gestion et anticipant des conflits d'usage
- Des **investissements lourds pour les acteurs** publics et privés pour s'adapter et lutter contre les effets du changement climatique
- Une **redéfinition du modèle d'affaires** et de la **stratégie marketing** associée pour opérer la transition de l'offre et l'évolution des attentes des clientèles

Tourisme



Stratégie régionale en faveur d'un tourisme durable

CONSTATS

- Le tourisme représente au plan national **11% des GES** dont les ¾ proviennent du **transport des touristes**
- La **voiture** reste le mode de déplacement privilégié par **75 % des touristes français en NA**
- La Nouvelle-Aquitaine identifiée comme une destination touristique durable par les français et les européens
- **1119 acteurs touristiques engagés en NA pour un tourisme durable soit 1% de l'offre**

CONTEXTE

- 2018 : Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs « la Région Nouvelle-Aquitaine 1ère destination durable »
- 2019 : Feuille de route régionale NEOTERRA
- 2021 : Étude du CRT sur le Tourisme durable
- 2023 : Feuille de route Tourisme Durable



Tourisme



Tourisme durable : un plan d'actions pour la
filière | Entreprise (nouvelle-aquitaine.fr)



Tourisme



Les priorités de la feuille de route

1



PRIORITÉ 1

Anticiper les effets du changement climatique par l'adaptation des activités touristiques des entreprises

2



PRIORITÉ 2

Structurer l'offre de tourisme local par le tourisme durable

3



PRIORITÉ 3

Accueillir mieux les visiteurs et accompagner le recrutement des compétences : un tourisme créateur de valeur pour tous

4



PRIORITÉ 4

Mettre en lumière une offre touristique éco-responsable par une stratégie marketing renouvelée

Tourisme

Dispositifs régionaux d'accompagnement

AIDE AU CONSEIL



<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



AIDE AU CONSEIL STRATÉGIQUE

Tourisme - Aide au conseil

OBJECTIF

Accompagner l'expertise préalable à la création, au développement ou à la transmission d'activités touristiques dont les hébergements touristiques

POUR QUI

Maîtres d'ouvrages publics et privés (entreprises, associations, syndicats), hors SCI, entreprises individuelles, indivisions

POUR QUOI FAIRE

Frais d'études de faisabilité, de marché, économiques, juridiques, de définition d'organisation ou de gouvernance, de conception architecturale et les études spéciales ou de positionnement d'un équipement ...

Dépenses inéligibles : frais d'études d'impact, environnementales, installations classées, d'urbanisme, d'inventaire, étude sans lien avec les investissements pouvant être accompagnés par la suite

- ⇒ Subvention jusqu'à 50% pour des dépenses plafonnées à 30 000€HT pour les acteurs privés et 100k€ HT pour les maîtres d'ouvrage publics
- ⇒ Plancher d'aide de 2 000€

Tourisme



Dispositifs régionaux d'accompagnement



HEBERGEMENTS

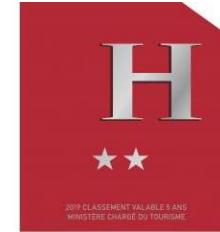


<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



HÔTELLEURIE INDÉPENDANTE

[Hébergements : Hôtellerie indépendante](#)



POUR QUI

- Etablissements hôteliers indépendants classés 2 à 5* après travaux
- Entreprises, associations, collectivités territoriales, établissements publics, hors chaînes intégrées ou franchises (L 330-3 code de commerce), hors SCI et entreprises individuelles
- *Exclusions : travaux et matériaux en régie directe, VRD, assainissement...*

POUR QUOI FAIRE

- Aide attribuée pour un projet global de développement de l'entreprise, intégrant des investissements sur les chambres et espaces communs
- Travaux d'investissements intérieurs et extérieurs (isolation, chauffage, sanitaires...), de confort (économie d'énergie, équipements et mobilier, ergonomie, décoration...), de diversification de services (espace bien-être, salle séminaire...), de logements de saisonniers (9 lits maximum),
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale

COMBIEN

- Montant de travaux minimum de 50 000€

=> Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 400k€ soit 100 000€ maximum

En métropole de Bordeaux ou sur le Littoral, seules les dépenses liées aux chambres et espaces communs sont éligibles

=> Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 300k€ soit 75 000€ maximum

CAMPINGS INDÉPENDANTS

Hébergement : Hôtellerie de plein air indépendante



POUR QUI

- Campings de tourisme indépendants (ou chaîne volontaire) classés 3* à 5* après travaux
- Entreprises, associations, collectivités territoriales, établissements publics, hors SCI et entreprises individuelles

=> *Inéligibles : PRL, chaînes intégrées/franchises, aires naturelles et campings de loisirs*

POUR QUOI FAIRE

- Aide attribuée pour un projet global de développement (bouquet de travaux)
- Travaux d'investissements et d'équipements (emplacements, réception, blocs sanitaires, zones loisirs...)
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale

COMBIEN

- Montant de travaux minimum de 50 000€
 - *Exclusion : Travaux et matériaux en régie directe, assainissement...*
- =>**Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 400k€ HT soit 100 k€ max**

Sur les communes littorales, seules les dépenses liées des équipements collectifs sont éligibles (accueil, sanitaires, salles, paysagement, emplacements, aire camping-cars...)

=>**Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 300k€ soit 75 000€ maximum**

MEUBLÉS DE TOURISME + 10 PERSONNES

Hébergements : Meublés de tourisme



POUR QUI

- Création d'une activité de meublé de tourisme + 10 personnes, classé minimum 3*, dans un bâtiment de caractère et commercialisé en 1 seule unité
- Entreprises (hors SCI, autoentreprise, entreprise individuelle, indivision), associations, collectivités territoriales, établissements publics
- *Exclusions : matériaux et travaux réalisés en régie, piscine...*

OÙ

- Les projets situés sur les communes en zones A/B1/B2 sur la tension de logements ne sont pas éligibles
[Zonage des communes -Un simulateur pour vérifier le zonage A, B ou C | Service-Public.fr](#)
- Nécessité de démontrer la carence en hébergements touristiques sur le territoire

POUR QUOI FAIRE

- Travaux intérieurs et extérieurs (second œuvre, optimisation énergétique, sanitaires...), mobilier et équipements...
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale
- Montant de travaux minimum de 50 000€

=>Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 150k€ HT soit 37 500€ max

GITE D'ETAPE EN ZONE MASSIF

[Hébergements : Gîtes d'étape](#)

POUR QUI

- Création (ou modernisation/restructuration pour les porteurs publics) de gîtes d'étape en zone massif, commercialisés à la nuitée
- Entreprises (hors SCI, autoentreprise, entreprise individuelle, indivision), associations, collectivités territoriales, établissements publics

OÙ

- Les projets devront être à proximité d'un itinéraire de randonnée en zone Massif
- Les projets situés sur les communes en zones A/B1/B2 sur la tension de logements ne sont pas éligibles
[Zonage des communes -Un simulateur pour vérifier le zonage A, B ou C | Service-Public.fr](#)

POUR QUOI FAIRE

- Travaux intérieurs et extérieurs (second œuvre, optimisation énergétique, sanitaires...), mobilier et équipements...
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale
- Montant de travaux minimum de 50 000€

=>**Subvention 15 à 25% pour des dépenses plafonnées à 150k€ HT soit 37 500€ max**

REFUGES DE MONTAGNE

[Hébergements touristiques : Refuges de montagne](#)

POUR QUI

- Modernisation ou réhabilitation de refuges de montagne
- Entreprises, associations, collectivités territoriales et établissements publics

POUR QUOI FAIRE

- Investissements intérieurs ou extérieurs, de confort (chauffage, isolation, sanitaires, décoration, mobilier, traitement paysager, économies d'énergie)
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale

=>Subvention jusqu'à 25% maximum pour des dépenses plafonnées à 4M€ soit 1M€ maximum

HEBERGEMENTS DU TSS

Hébergements de tourisme social



POUR QUI

- Création, modernisation, extension ou diversification d'activités de Villages Vacances, Auberges de Jeunesse, Centres de Vacances ou Centres Internationaux de Séjour
- Maîtres d'ouvrages publics et privés (issus de l'ESS), hors SCI

POUR QUOI FAIRE

- Travaux de gros œuvre et de second œuvre (hébergement, espaces collectifs d'accueil, de restauration, équipements de loisirs) et de confort (chauffage, isolation, sanitaires, mobilier, traitement paysager, économies d'énergie),
- Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale

COMBIEN

- Montant de travaux minimum de 50 000€
- *Exclusion : Travaux et matériaux en régie directe, entretien courant...*

Pour les Villages Vacances, Auberges de Jeunesse et Centres Internationaux de Séjour :

=>Subvention jusqu'à 25% pour des dépenses plafonnées à 1M€ HT soit 250 k€ max

Pour les Centres de Vacances et projets de diversification :

=> Subvention jusqu'à 25% pour des dépenses plafonnées à 500k€ soit 125 k€ maximum

Tourisme



Dispositifs régionaux d'accompagnement



TRANSITION ENERGETIQUE

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



AAP COMPÉTITIVITÉ ÉNERGÉTIQUE

[Améliorez la compétitivité énergétique de votre entreprise](#)

OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, notamment vers la sortie des énergies fossiles
- Mesurer et connaître sa consommation énergétique

POUR QUI

- Entreprises de toute taille avec une priorité aux PME et ETI

POUR QUOI FAIRE

- Audits énergétiques non réglementaires, études de faisabilité technico-économiques,
- Investissements permettant de réduire l'intensité énergétique et/ou les émissions de CO₂, notamment en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire thermique...), récupération de l'énergie contenue dans les rejets,
- Équipements de gestion des installations (systèmes de régulation, comptage, pilotage, suivi),

Sont inéligibles : les installations photovoltaïques en autoconsommation

=> Études et conseil : subvention jusqu'à 80 %

=> Investissements : subvention jusqu'à 65%

REALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES

[Aide à la réalisation d'audits énergétiques](#)

OBJECTIF

- Soutenir la réalisation d'audits énergétiques
- Mesurer et connaître sa consommation énergétique

POUR QUI

- Entreprises : TPE, PME, ETI

POUR QUOI FAIRE

- Audits énergétiques non réglementaires, études de faisabilité technico-économiques,
- Investissements permettant de réduire l'intensité énergétique et/ou les émissions de CO₂, notamment en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, solaire thermique...), récupération de l'énergie contenue dans les rejets,
- Équipements de gestion des installations (systèmes de régulation, comptage, pilotage, suivi),

Sont inéligibles : les installations photovoltaïques en autoconsommation

=> subvention jusqu'à 70 % du coût de réalisation de l'audit

Tourisme

Dispositifs régionaux d'accompagnement

EAU / DECHETS / BIODIVERSITE

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



APPEL À PROJETS EC'EAU

[EC'EAU - Economie Circulaire de l'Eau](#)

OBJECTIFS

- Enjeu quantitatif de réduction de la pression sur la ressource en eau en substituant une ressource conventionnelle par une ressource non conventionnelle (eau de pluie, eaux grises, eaux industrielles...)
- Enjeu qualitatif : réduction d'une pression polluante sur la ressource
- Usages considérés : arrosage espaces verts, soutien d'étiage, zones humides et de biodiversité, nettoyage extérieur, lutte contre les incendies...

POUR QUI

- Entreprises, Associations, Collectivités, Établissements publics, Universités

POUR QUOI FAIRE

- Investissements : systèmes de pompage, stockage, traitements complémentaires permettant de réutiliser les eaux
- matériels de métrologie et d'analyse pour les mesures et analyses hors cadre réglementaire ;

=> subvention selon les régimes d'aides européens

=> Dépôt des dossiers au 30/04/2024

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI DES DÉCHETS

[Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets](#)

OBJECTIFS

- Accompagner les investissements permettant de réduire l'impact environnemental des déchets
- Favoriser le développement de modes de traitements des déchets et réduire le prélèvement de matières premières

POUR QUI

- Entreprises, Associations, Collectivités, Établissements publics,

POUR QUOI FAIRE

- Investissements matériels et immatériels liés à un programme d'investissements : équipements de recyclage/tri/collecte/réemploi
- Investissements logiciels spécifiques
- Sont non éligibles : le recyclage/réemploi par le bénéficiaire de ses propres déchets

=> subvention jusqu'à 60% maximum

APPEL À PROJETS NATURE ET TRANSITIONS

[Appel à projets "Nature et Transitions"](#)

OBJECTIFS

- Accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire leur impact
- Restaurer le fonctionnement des écosystèmes, maintenir des cœurs de biodiversité

POUR QUI

- Entreprises, Associations, Collectivités, Établissements publics,

POUR QUOI FAIRE

- Mise en place d'une stratégie et d'un plan d'actions Biodiversité : analyse des risques liés aux activités de l'entreprise au regard des enjeux de biodiversité,
- Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité (plantation haies, création espaces naturels...)
- Actions de sensibilisation, formation des salariés, partenariats avec des fournisseurs/acteurs locaux, inventaires participatifs...

=> Plancher de dépenses : 10 000€

=> taux de subvention variable selon les types de dépenses éligibles

=> Dépôt dossiers au 01/12/24

Tourisme



Dispositifs régionaux d'accompagnement



TRANSFORMATION NUMERIQUE

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



AMI DIAGNOSTIC DE MATURITÉ NUMÉRIQUE

Evaluation de la maturité numérique des PME régionales

- Marché régional pour réaliser des **diagnostics de maturité numérique de 100 PME, de +10 salariés**
- Objectifs : accompagner l'évolution des entreprises, améliorer la productivité, impulser des modèles économiques innovants.
- Diagnostic en **5 temps** :
 - Collectif : session d'information sur la transformation numérique
 - Collectif : atelier sur le numérique responsable
 - Individuel : diagnostic de cyber sécurité avec le Campus Cyber de Nouvelle-Aquitaine (1h30)
 - Individuel : diagnostic de maturité numérique sur site (2 jours)
 - Individuel : mesure d'impact : séance de coaching 3 à 6 mois après le diagnostic

=> **Prise en charge à 100% par la Région**

- Suite au diagnostic, possibilité de solliciter une aide régionale à la transformation numérique.
- **AMI sur 2024 et 2025**, 1^{er} dépôt des dossiers le 31 mars 2024

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

[Soutien à la transformation numérique des entreprises de tourisme](#)

OBJECTIF

- Accompagner la transformation numérique de la filière touristique comme facteur de développement et d'attractivité des territoires

POUR QUI

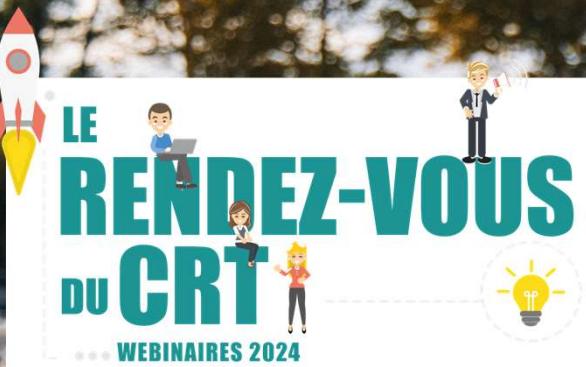
- Maîtres d'ouvrage publics et privés à partir de 10 ETP
- Obligation d'un diagnostic de cyber sécurité, pris en charge à 100%
- *Inéligibles : cafés-restaurants, offices de tourisme*

POUR QUOI FAIRE

- Prestations externes concourant au projet de transformation numérique, de renforcement de la cyber sécurité et de la sobriété numérique : formation, conseil et expertise, audit, conception, développement et mise en œuvre projet (AMO)
- Investissements matériels
- Licences de logiciels

=> Subvention jusqu'à 50 % d'un plafond de 100k€ soit 50 000€ maxi

=> Montant minimum de 30 000€ HT de dépenses



LES PROCHAINS RDV

www.crt-nouvelle-aquitaine.com/Le-RDV-du-CRT/

TOUT LE
PROGRAMME



16 FÉVRIER

Présentation de Marchés : le marché allemand à l'aune du tourisme responsable



8 MARS

Quelles aides disponibles pour les acteurs du tourisme - Spécial Sites & Activités



14 MARS

Présentation de Marchés : les pays scandinaves, des marchés d'opportunités ?

Pour toutes questions sur les webinaires du CRT, contactez-nous : webinaires@na-tourisme.com

MERCI DE VOTRE
ATTENTION



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**
Comité Régional du
Tourisme



A woman with long brown hair, seen from behind, looks out over a marina filled with many sailboats and yachts at sunset. The sky is warm and orange.

LE
RENDEZ-VOUS
du CRT
... WEBINAIRES 2024



The illustrations include a rocket ship launching, a man with a laptop, a woman sitting, a person with a megaphone, and a lightbulb with a dashed line around it.